Profitez d'une semaine offerte et accédez à tous les contenus du *Monde*.

S'abonner

« C'est bien le geste d'un policier qui est à l'origine de la chute », a reconnu vendredi Jean-Michel Prêtre lors d'une conférence de presse, revenant ainsi sur ses premières déclarations.

Par Sofia Fischer (Nice, correspondance)
Publié le 29 mars 2019 à 18h22, modifié le 29 mars 2019 à 21h39 • Lecture 4 min.

Rassemblement de soutien à la manifestante blessée, Geneviève Legay, à Nice, le 25 mars. VALERY HACHE / AFP

Le procureur de la République de Nice, Jean-Michel Prêtre, a reconnu, vendredi 29 mars, l'implication d'un fonctionnaire de police dans la chute de Geneviève Legay, une manifestante de 73 ans grièvement blessée à la tête à la suite d'une charge policière lors d'une manifestation interdite à Nice, le samedi 23 mars. *« C'est bien le geste d'un policier qui est à l'origine de la chute de Mme Legay »*, a-t-il affirmé dans une volte-face surprenante, lors d'une conférence de presse tenue vendredi soir.

« Acculé, le procureur de la République admet finalement que c'est bien un policier qui a provoqué la chute de #GenevieveLegay », a salué l'association altermondialiste Attac, pour laquelle Geneviève Legay est porte-parole, sur Twitter.

Version totalement différente

Le magistrat avait initialement assuré que cette militante, qui souffre de fractures au crâne et aux côtes et qui était toujours hospitalisée au CHU de Nice vendredi, *« n'avait eu aucun contact avec les forces de sécurité »*. *« On ne voit pas qui la pousse. Si ce n'est que ce n'est pas un* [des] *agent*[s] *de sécurité, qui sont reconnaissables. C'est quelqu'un qui était devant elle, j'en connais trois »*, avait-il répété lundi. Il avait aussi laissé planer le doute sur l'identité de la personne qui aurait pu la pousser, citant notamment *« un cameraman »* et *« un homme avec une casquette marron »*.

Lire aussi | Chute de Geneviève Legay : ce que dit le procureur, ce que montrent les images

Le même jour, Emmanuel Macron avait également affirmé : *« Cette dame n'a pas été en contact avec les*

Profitez d'une semaine offerte et accédez à tous les contenus du *Monde*.

S'abonner

Mais plusieurs médias, dont *Le Monde*, le service CheckNews de *Libération*, l'Agence France-Presse et *Arrêt sur images* avaient analysé les images à leur disposition et avaient conclu qu'un policier était sorti du cordon au début de la charge et avait volontairement poussé Mme Legay, entraînant sa chute puis ses blessures. Contacté par *Le Monde,* jeudi, dans la journée, Jean-Michel Prêtre avait affirmé *« qu'il restait sur sa position de lundi »* et avait assuré que la justice détenait *« des images de très près qui ne laissent aucun doute »*.

Interpellé sur les interrogations qu'avaient émises plusieurs médias sur cette version des faits lors du même entretien, il avait rétorqué *« qu'il répondait à la justice et non à la justice médiatique »,* avant de conclure que les faits étaient *« indiscutables »*. Il avait néanmoins précisé que ce n'était pas les images de vidéosurveillance qui provenaient de trois caméras sur la place qui permettaient aux enquêteurs de travailler, celles-ci étant *« trop loin »* pour être exploitables.

Pourtant, lors de sa deuxième conférence de presse, vendredi, le magistrat a assuré que c'était *« l'analyse fine, pixel par pixel, des images de vidéosurveillance de la ville de Nice »* qui avait permis de montrer qu'*« un fonctionnaire de police en tenue qui ne se trouvait pas dans la ligne de cordon qui allait procéder à l'action d'évacuation est passé devant ce cordon avec le bras droit »*.

Un policier « rectifie » son témoignage

Le procureur a par ailleurs expliqué aux journalistes vendredi que l'agent en question, entendu mardi par les enquêteurs, avait initialement reconnu avoir *« poussé »* une personne *« qu'il pensait être un homme »,* puis avait ensuite *« rectifié »* son témoignage et admis avoir repoussé du bras une femme. Une information judiciaire a été ouverte pour *« violences volontaires ayant entraîné une incapacité de travail de plus de huit jours »,* commises par un détenteur de l'autorité publique. Il risque une peine pouvant aller jusqu'à sept ans de prison.

Figure militante locale depuis plus de quarante ans, Geneviève Legay portait un gilet jaune à la main, samedi 23 mars, quand elle a décidé de braver l'interdiction de manifester sur la place Garibaldi, dans le centre-ville de Nice. La septuagénaire, tee-shirt noir et immense drapeau arc-en-ciel barré du mot « paix », symbole des altermondialistes, était venue *« pour le simple droit de manifester »*.

Me Arié Alimi, l'avocat de la famille de Mme Legay, avait déclaré au *Monde* dès lundi qu'il *« réclamait la démission du procureur de Nice »* à la vue des nouvelles images. L'avocat, qui a déposé plainte contre X au nom des trois filles de la manifestante pour « violences volontaires commises en réunion par personne dépositaire de l'autorité publique, avec usage d'une arme, et sur personne vulnérable » et « subornation de témoin », a par ailleurs sollicité le dépaysement du dossier, justifié selon lui par un manque d'objectivité du parquet de Nice dans ce dossier *« particulièrement sensible »*.

A Nice, comme dans la presse internationale ainsi que sur les groupes Facebook de « gilets jaunes », l'image de cette femme est venue raviver les polémiques autour des violences policières dénoncées depuis le début du mouvement. La préfecture des Alpes-Maritimes a décidé vendredi, peu avant la conférence du procureur de la République, d'interdire une nouvelle fois les manifestations, mais dans un périmètre moins étendu que la semaine dernière. Une décision prise pour *« préserver l'attractivité commerciale et touristique de la ville »*.

Sofia Fischer (Nice, correspondance)